



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES  
Tél : 04.68.22.18.53

**Délibération N° 2024 - 41**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

**Etaient présents :**

**PMM CU :** MMES. Christine RODRIGUEZ \_ Sara TOURNÉ. MS. Gilles CASAS \_ Michel CRETON \_ Rodolphe LAFFONT \_ Théophile MARTINEZ \_ Gérard NOLLEVALLE \_ Georges PUIG \_ Olivier RABAT \_ François RALLO.

**CC Sud Roussillon :** MMES. Nathalie PINEAU \_ Colette ROIG.

MS. Robert DIAZ \_ Marc GIMBERNAT \_ Jean-André MAGDALOU \_ Christophe MANAS \_ René WALLEZ.

**CC Aspres :** MMES. Céline DAVESA \_ Maya LESNÉ. MS. Rémy ATTARD \_ Luc DEVEZE.

**CC ACVI :** MME. Maria CABRERA.

**Etaient absents et excusés :**

**PMM CU :** MME. Alexandra MAILLOCHAUD. MS. Modeste BOSQUE \_ Jean-Charles MORICONI \_ André RADONDY.

**CC Sud Roussillon :** MS. Thierry DEL POSO \_ Robert OLIVE \_ Jean-Jacques THIBAUT.

**CC Aspres :** MMES. Annie LELAURAIN. M. Patrick BELLEGARDE.

**Etaient absents :**

**PMM CU :** MS. Jean-François FABRE \_ Jean-Pierre LEROY \_ Louis PUIG \_ Jean-François REGNIER \_ Max TIBAC.

**CC Sud Roussillon :** M. Louis SALA.

**CC Aspres :** MME. Luce FAXULA. MS. Francis AUSSEIL \_ Denis FERRER \_ Patrick MAURAN.

**CC ACVI :** MME. Annie PEZIN. M. Raymond PLA.

**Avaient donné procuration :**

**CC Sud Roussillon :** M. Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG.

**CC Aspres :** MME Annie LELAURAIN donne pouvoir à Maya LESNÉ.

**Assistaient également à la séance :**

MMES. Sandrine BOSSOREIL - Élodie DUSSAUSOIS – Isabelle PERRÉE – Christelle PLAGES - Lorie VERGNES. MS. Philippe BRETEAU \_ Christian DISLAIR \_ Roland MIVIÈRE -Jean-Claude TORRENS.

**A été élu secrétaire de séance :**

M. Rodolphe LAFFONT.

**Convention de partenariat entre le SMBVR et l'agence nationale de cohésion des territoires pour un accompagnement à la réalisation d'une étude de définition d'une stratégie de gestion collective de déchets fluviaux**

**Dossier présenté par : François RALLO, Président.**



Le conseil syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Président expose à l'assemblée,

Que les quatre structures de bassins versant de la plaine du Roussillon, (les Syndicats mixtes de l'Agly, de Tech-Albères, de la Têt et du Réart) et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (PNMGL) ont décidé un partenariat afin de traiter la problématique des déchets qui arrivent sur le littoral.

Une première réunion en 2023 entre les élus des structures de bassin et le PNMGL avait fait émerger le besoin de traiter la problématique des déchets qui transitent jusque sur le littoral. Pour ce faire, il était important de travailler à la bonne échelle et de façon coordonnée pour réduire la source des pollutions.

A l'heure actuelle, ce travail est déjà à l'œuvre sur certain territoire, comme celui du SMBVR. Mais le bilan reste mitigé et il a été souligné qu'une action de rétention efficace implique la création d'un consortium et une délimitation des périmètres d'intervention. Chaque d'acteur de territoire, doit se sentir en responsabilité dans la chaîne et la communication importante.

Une seconde réunion technique début 2024 a permis d'identifier les freins et les actions à mener afin de faire émerger une stratégie commune de gestion des macrodéchets. A l'issue de cette réunion il a été proposé :

### **Phase 1 : Organiser la collaboration et la concertation des acteurs**

Le PNMGL propose d'engager sa chargée de mission qualité de l'eau dans l'animation de cette collaboration et de la concertation potentielle avec les acteurs identifiés comme membres pertinents pour la création d'un consortium dédié à la gestion des macrodéchets sur le territoire.

Dans ce contexte et vu avec le ministère de la transition écologique dans le cadre du dispositif des « Ateliers de Territoire » porté par Agence nationale de la cohésion des territoires, le PNMGL est également en mesure de mettre à disposition :

- Le bureau d'étude BIOTOPE (sur les aspects techniques de diagnostic)
- Le bureau d'étude ESPELIA (pour organiser la concertation sous format d'atelier)

Le bureau ESPELIA pourrait encadrer la démarche de création d'un consortium d'acteurs.

### **Phase 2 : Diagnostiquer les zones d'accumulations et les réseaux pluviaux pour agir sur la pollution en macrodéchets plastiques**

Dans ce contexte et vu avec le ministère de la transition écologique dans le cadre du dispositif des « Ateliers de Territoire » porté par Agence nationale de la cohésion des territoires, le PNMGL est également en mesure de mettre à disposition :

- Le bureau d'étude BIOTOPE (sur les aspects techniques de diagnostics)

Ainsi, le bureau d'étude BIOTOPE pourrait intervenir dans le cadre de la phase de diagnostic des zones d'accumulation de déchets, et potentiellement dans l'encadrement de stagiaire.

Aucun engagement financier n'est demandé aux structures de bassin, la seule obligation est de favoriser le bon déroulement de la mission des bureaux d'étude et de communiquer sur les résultats.

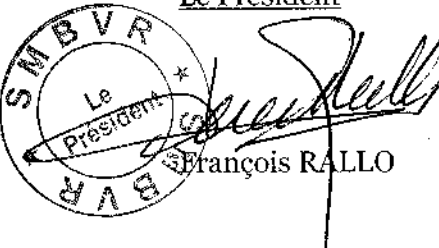
Afin de pouvoir bénéficier du dispositif « Ateliers de Territoire » de l'ANCT, il a été convenu que le SMBVR représenterait les Syndicats afin de conventionner, le PNM aura lui le rôle de coordinateur. En conséquence, il est proposé à l'assemblée, d'une part d'approuver la convention entre le SMBVR et l'ANCT et d'autoriser Mr le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce utile en la matière.

**Le conseil syndical ouï l'exposé de Monsieur le Président et, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** la convention entre le SMBVR et l'ANCT
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions précitées, ainsi que tout document utile en la matière.

**Pour : 24 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**  
**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président  
  
François RALLO

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le



ID : 066-200044147-20240704-DELIB202441B-DE